

SÉANCE DU 25 JUIN 2019

19-06-170

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Jean-Louis ARCARAZ, Alain HERAUD, Nouredine BOUACHERA, Omar N'FATI.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT).

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT LOCAL

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION
COMMERCES ET SERVICES DE LIBOURNE "LES VITRINES LIBOURNAISES" :
APPROBATION

----- Préambule :

Depuis de nombreuses années la municipalité est engagée dans un vaste projet de redynamisation du centre-ville. A ce jour, la Ville de Libourne bénéficie de plusieurs dispositifs lui permettant de mener à bien son objectif : le programme « Action cœur de ville » dont bénéficie la Ville parmi 22 villes moyennes désignées par le ministère de la Cohésion des territoires ainsi que le programme d'actions de l'Opération collective en milieu urbain financé au titre du FISAC.

Pour rappel, ces programmes permettent de conforter le rôle moteur de développement du territoire des villes moyennes et constituent de véritables outils d'accompagnement visant en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, à les aider à s'adapter aux mutations de leur environnement, à améliorer l'image commerciale du territoire et à renforcer son attractivité.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de ces opérations, la Ville de Libourne qui soutient historiquement les initiatives portées par les associations de commerçants, notamment par l'attribution d'une subvention annuelle de 18 300 euros, souhaite renforcer son action complémentaire à l'Association commerces et services de Libourne « Les Vitrines Libournaises » en octroyant une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Objectifs 2019 en termes d'animations prévues par l'Association commerces et services de Libourne « Les Vitrines Libournaises » :

Le programme d'animations est le suivant (non exhaustif) :

- Libourne démarque (février 2019)
- Carnaval (23 mars 2019)
- Fête des pères / mères : jeux des commerçants (mai 2019)
- 1ère nocturne de la bastide place de la mairie (01 juin 2019) /
- 2ème nocturne de la bastide sur les quais (juillet 2019)
- Lib'challenge (septembre 2019)
- Halloween (31 octobre 2019)
- Dîner de gala (novembre 2019)
- Noël : jeu des commerçants

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve la demande d'attribution d'une subvention complémentaire à l'Association commerces et services de Libourne « Les vitrines libournaises » à hauteur de 10 000 euros.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

2 juillet 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

